



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety Waknine**  
**Directrice Générale**  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/02/2023

**N/Réf. :** BXL21349\_703\_PU **BRUXELLES. Rue des Ursulines, 6 (arch. V. EVRARD)**  
**Gest. :** XX (= ZP des maisons sises rue D'Accolay, 15-17 et du Sint-Jan  
**NOVA :** 04/PFD/1859625 **Berchmanscollege / Inventaire)**  
**Corr:** Olivier Rousseau **PERMIS D'URBANISME : Réaménager un jardin intérieur derrière**  
Julien Doignies **l'aile J, placer une échelle d'évacuation à crinoline en façade arrière de**  
**la même aile, côté jardin et régulariser l'accès provisoire par la rue du**  
**Poinçon**

### Avis de la CRMS

Madame la Directrice Générale,

En réponse à votre courrier du 25/01/2023, nous vous communiquons l'avis favorable émis par la CRMS en sa séance du 01/02/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'objet de la demande est situé dans les zones de protection de l'ensemble classé du Sint-Jan Berchmanscollege et des deux maisons néoclassiques de la rue d'Accolay 15-17.



Le projet, qui intervient dans le cadre de l'intégration au sein de la maison de repos d'un groupe de vie pour accueillir des adolescents, porte sur l'aménagement d'une partie de l'intérieur de l'îlot en jardin. La partie en question jouxte la rue du Poinçon et est séparée de la rue par un mur de clôture de belle facture. Une nouvelle porte donnera accès au futur jardin depuis la rue. Cette porte occupera une baie existante dans le mur mais actuellement murée. En intérieur d'îlot, pour des raisons de sécurité un nouvel escalier de secours doit être placé contre le mur de la façade latérale de l'aile du bâtiment qui donne sur le nouveau jardin (aile 'J').

Enfin, dans le cadre de ses différents partenariats avec les acteurs du quartier, la maison de repos envisage une collaboration avec l'Académie Royale des Beaux-Arts qui pourrait utiliser le mur de clôture comme vitrine pour l'Académie, avec par exemple, l'exposition de travaux d'étudiants.



Porte d'entrée et exemple d'un projet artistique sur le mur de clôture – doc. extr. du dossier de demande

1/2

### Avis de la CRMS

Les travaux concernés par la demande ne portent pas atteinte aux vues vers et depuis les biens classés. La CRMS souscrit dès lors à la demande. Elle estime que les interventions sur le mur du jardin amélioreront par ailleurs la situation existante (mur tagué et couvert d'affichages sauvages) et constitueront une plus-value pour le contexte des biens protégés situés à proximité et notamment pour l'ensemble classé du *Sint-Jan Berchmanscollege* et son église.



© StreetView

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [orousseau@urban.brussels](mailto:orousseau@urban.brussels) ; [jdoignies@urban.brussels](mailto:jdoignies@urban.brussels) ; [leirens@urban.brussels](mailto:leirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)